

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 À 18H.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 12 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, DA SILVA Emmanuel (arrivé à 19h15), DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

Étaient absents 3 : CORONEL Célia, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence.

Avaient donné procuration :

CORONEL Célia à SORNET Émilie
MORVAN Yves à GIRARD Philippe
ROSTAING Laurence à SCHNEIDER Laëtitia

Secrétaire de séance : Madeleine LAPERROUSE

Validation du procès-verbal des séances du conseil municipal du 9 juin 2022 et du 6 juillet 2022.

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATION CONCERNANT LA DETERMINATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL SUITE A UNE REVISION DES DOCUMENTS PAR LE CDG.

Gérard BORDON rappelle que les entretiens professionnels dans la fonction publique territoriale sont obligatoires depuis 2014. Le Centre de Gestion (CDG) a mis en place un nouveau support avec de nouveaux critères pour formaliser l'entretien. Ces documents ont été validés par le Comité Technique du CDG en novembre 2021.

La révision de ces documents porte uniquement sur la forme mais pour pouvoir les utiliser il faut une délibération du Conseil Municipal.

Pour information, les entretiens 2022 se tiendront à partir du 3 novembre 2022 et devront être communiqués, au CDG pour enregistrement, avant la fin de l'année.

**VOTE pour utilisés les nouveaux documents du CDG présentés au Conseil Municipal :
14 pour**

II. DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Madeleine LAPERROUSE présente les propositions de subventions faites lors de la réunion de la commission Relationnel.

Associations de Sainte Marie

NOM	Subventions 2021	Propositions 2022
Association des Parents d'élèves	1 200 €	1 300 €
Union Bouliste	400 €	400 €+100 €*
ACCA	900 €	900 €
Echo des Montagnes	100 €	300 €
Anciens Combattants	100 €	300 €
Cheval Passion	200 €	**
	2 900 €	3200 € + 100 €

Associations extérieures

NOM	Subventions 2021	Propositions 2022
ASCUINES LA CHAMBRE	270 €	17ad, maxi 500 €
BASKET CLUB ST ETIENNE	150 €	**
Pétanque St Avre	90 €	**
Maurienne escalade	90 €	**
UAM	75 €	3x30= 90 €
Bleuets de Maurienne	135 €	9x30= 270 €
CAM rugby	60 €	6x30= 180 €
GRIZZLY Bike	90 €	8x30= 240 €
Nautic club	60 €	**
la piste en herbe	30 €	90 €
Poterie des potes	30 €	**
Coupons et boutonniers	15 €	**
G TRAIL St Rémy	15 €	**
CAP et handicaps (Deltha Savoie)	100 €	**
Jeunes pompiers de Maurienne	150 €	**
Union Tir Maurienne		2x30= 60 €
Montagnes Loisirs Découvertes		1x30= 30 €
Restos du Coeur		100 €
As. Sport Handicap Maurienne		100 €
Chœur de l'Arc	100 €	100 €
	1 460 €	1 760 €
TOTAL	4 360 €	4960 € + 100 €

* +100 € suite à la discussion en conseil relatée ci-dessous

** pas de demande

Les sommes ont été calculées par la commission suivant les critères votés lors du conseil municipal du 6 juillet :

- ✓ Pour les associations de Ste Marie, les animations proposées sont prises en compte
- ✓ Pour les associations extérieures, le nombre d'adhérents.

Gérard BORDON indique que suite à la pandémie, aucune activité n'a pu se faire en 2021 donc pas de recette, mais que les frais de chauffage à la charge de l'Union Bouliste restent très élevés et le seront encore davantage l'an prochain. Les finances du club en sont lourdement impactées.

Au vu du nombre d'adhérents, il propose une subvention égale à celle des associations extérieures soit 500 € donc 100 € de plus que la somme estimée par la commission.

VOTE pour le tableau des montants présenté avec une subvention de 500 € pour l'Union Bouliste : 14 pour

Concernant l'Union Bouliste de Sainte Marie et ses rapports amicaux avec le club de CHIALAMBERTO, il est de tradition que les communes s'échangent des cadeaux souvenirs. Notre commune a souhaité participer à l'achat d'une meule de Beaufort à hauteur de 400 €.

VOTE pour une participation de la commune à hauteur de 400 € : 14 pour

III. PRESENTATION ET DELIBERATION SUR LE PROGRAMME ONF A VENIR

Christian DELEGLISE explique que suite au Covid, à la sécheresse et aux nombreux bois scolytés, le programme ONF a subi des retards et a dû être modifié.

Voici les propositions faites par Gilles GUILLERMAND :

- ✓ Suppression des coupes des parcelles 11, 12,13 au Chaney, dans les combes au dessus du chemin du garde, rentables si nous obtenons des subventions.
- ✓ Décalage en 2024 du martelage des parcelles 21 et 22 (entre l'Uliette et le Replat)
- ✓ Martelage cette année des parcelles 25 et 26 (entre les pistes des Engrelles et Pierre Betton), prévu initialement en 2021 et repoussé à cause des chablis et scolytes de 2020, et de les exploiter en bois façonnés.
- ✓ Repousser à 2025 l'exploitation de la parcelle 36 (dans les lacets de la route de Plan Poirier)
- ✓ Repousser en mars 2023 la coupe de bois sur la parcelle 23 prévue en octobre car il faudra couper la route.
- ✓ Des chablis (bois malades) sont à exploiter sur les parcelles 28, 29, 30, 33 pour un volume de 200 m³ et un coût de 9 920 € ht avec une subvention du Syndicat de Pays de Maurienne (soutien à l'autonomie énergétique des collectivités) de 3 000 €. Habituellement le bois est stocké à St Etienne de Cuines pour y être broyé puis transporté dans le hangar communal. Cette année il sera stocké sur le terrain communal près du hangar et sera broyé sur place pour alimenter notre chaufferie.
- ✓ Dans le cadre du Plan de relance, 1 500 arbres vont être plantés sur la parcelle 30 (600 mélèzes et 900 épicéas) à la mi-octobre avec la participation des écoliers. Cette

opération est subventionnée à 80 % par la Région, un investissement pour le renouvellement forestier dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique

Des essais de répulsifs (chaux hydraulique répulsif gustatif et du trico, graisse de mouton, répulsif olfactif et gustatif) vont être faits pour éviter que les plants ne soient mangés par les animaux.

Christian DELEGLISE rappelle que le jeudi 13 octobre se tiendra le martelage des parcelles 25 et 26 (piste des Engrelles)

Les membres du conseil et de la commission Eaux et Forêt sont invités à participer.

Arrivée d'Emmanuel DA SILVA à 19h15.

Suite aux travaux concernant les pistes du Chaney, la vente de châtaigniers a rapporté 3 399 € (111 €/ m³), bien au-dessus de l'estimation.

VOTE pour le programme ONF présenté : 15 pour

IV. DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT DE BOIS ENERGIE A SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS.

La commune a l'opportunité d'acheter 150 m³ de bois énergie à SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS au prix de 45 € le stère afin d'alimenter notre chaufferie.

VOTE pour l'achat de bois énergie : 15 pour

Nous avons déjà 450 m³ de copeaux en stock, une pile de 457 m³ à broyer et 200 m³ à couper, donc assez pour passer l'hiver. Au vu des envolées du prix du gaz et de l'électricité, notre forêt reste une source d'énergie très avantageuse avec notre chaufferie qui est très performante suite aux travaux de rénovation récents.

V. DELIBERATION POUR SOLDER UN COMPTE TVA/EAU.

Il faut régulariser le compte 445 488 : "TVA à régulariser" du budget de l'eau qui présente un solde débiteur de 2 190.21 € depuis 2009 par un jeu d'écriture en prélevant cette somme sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

VOTE pour solder le compte : 15 pour

VI. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

Suite à la sécheresse de cet été ayant entraîné de nombreux incendies dévastateurs, chaque commune doit désigner un correspondant "Incendie et secours" avant le 31 octobre 2022.

Il sera le relais entre la Préfecture, les services départementaux et la commune via le Plan Communal de Sauvegarde.

A ce propos, celui-ci devra être mis à jour.

M. le Maire propose de désigner Christophe LEMAITRE, qui est déjà notre correspondant "Défense".

VOTE pour désigner Christophe LEMAITRE: 15 pour

VII. DELIBERATION POUR LIMITER LES ACCES DES VEHICULES IMPASSE DU MONT.

Un bloc sera posé sur ce chemin rural pour permettre le passage aux promeneurs et aux VTT et l'interdire aux véhicules légers et camions par 2 panneaux.

VOTE pour limiter l'accès : 15 pour

VIII. DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION DU PERIMETRE DES SOURCES.

Christian DELEGLISE explique qu'il faut protéger la source du Mont en clôturant son périmètre par la pose d'un grillage sur 250 m et d'un portillon d'accès. 16 000 € sont inscrits au budget pour réaliser ces travaux.

3 entreprises ont répondu au marché et donné les devis suivants :

- ✓ L'ONF : 18 604.81 € pour les travaux et 7 761 € pour les fournitures soit 26 365.81 €
- ✓ JAMEN : 46 486.56 € (travaux et fournitures)
- ✓ AMBROSETTO : 11 018.40 € (travaux et fournitures)

Il est proposé de valider le devis de l'entreprise AMBROSETTO.

VOTE : 15 pour

Christian DELEGLISE précise que de grands arbres se trouvent à l'intérieur du périmètre et qu'il faudra les couper avant les travaux.

Nous contacterons une entreprise de bûcheronnage pour l'abattage en sécurité des arbres.

Concernant le bois commandé pour les bénéficiaires du CCAS, le prestataire connaît de gros soucis de livraison. Celle-ci ne devrait pas se faire avant début novembre.

Pour l'an prochain, nous demanderons un chiffrage pour 30 à 35 stères à des entreprises locales qui proposent un prix raisonnable.

IX. DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE L'ENTREE NORD.

La commission "Voirie" a été réunie avec le cabinet PROFIL ETUDES. Le marché était estimé à 65 000 €.

6 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu et donné leur devis :

- ✓ EIFFAGE : 58 108.75 €
- ✓ COLAS : 68 560 €
- ✓ SERTPR : 63 497.50 €

PROFIL ETUDES propose de retenir l'entreprise EIFFAGE.

VOTE pour le choix proposé : 15 pour

Les travaux sont prévus fin octobre/début novembre pour une durée de 2 semaines. La route départementale sera coupée durant 8 jours. Une réunion préparatoire et informelle le 12/10 est prévue.

X. QUESTIONS DIVERSES

✓ Le 22 octobre à partir de 18h30, au bord du lac de St Rémy : dans le cadre du mois de la nuit sur l'espace Belledonne, une animation d'observation des planètes et du ciel étoilé est organisée, avec extinction de l'éclairage public.

✓ Suite au classement de la Savoie en Alerte sécheresse, l'eau des fontaines restera coupée jusqu'au 15 octobre même si notre commune ne connaît pas de difficulté d'alimentation.

✓ La fréquentation du city stade s'est bien passée durant l'été à la grande satisfaction des riverains. Les jeunes ont respecté le nouveau règlement qui leur demandait notamment d'éviter la pratique le dimanche.

✓ Le site de l'Aura a été retenu par la 4C dans le cadre de l'opération "La Maurienne va vous surprendre" pour le volet "Patrimoine" du projet.

✓ Suite à des signalements de moustiques tigres par des particuliers, la commune a été classée "commune colonisée". Sachant que ces insectes sont nés sur le territoire il n'y a que très peu de probabilités qu'ils soient porteurs de maladie.

✓ Dans une démarche de sobriété énergétique, des propositions sont à l'étude. Une réunion avec le personnel sera proposée afin d'échanger sur des initiatives et actions concrètes

Gérard BORDON pose également le problème de l'éclairage public et des illuminations de Noël sachant qu'au 1^{er} janvier les tarifs réglementés de l'électricité vont augmenter de 15%, il en sera de même pour le prix du gaz (Bouclier Tarifaire de l'Etat).

Aux heures de plus forte consommation, de 7h à 9h et le soir de 18h à 20h des délestages pourront avoir lieu. Après enquête de la Préfecture, un classement des abonnés pouvant être coupés est établi.

L'EHPAD de la Chambre et la SFTRF (sur Sainte Marie de Cuines) sont prioritaires et devront être alimentés en permanence. Du fait de la structure des réseaux électriques les habitants des communes concernées ne devraient pas être impactés par le délestage.

Gérard BORDON indique que RTE (gestionnaire du Réseau de Transport de l'Electricité) a ouvert un site www.monecowatt.fr, qui qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français.

A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité :

- si le signal est vert : la consommation est normale

- si le signal est orange : le système électrique est tendu. Les éco-gestes sont les bienvenus

- si le signal est rouge : le système électrique est très tendu. Les coupures sont inévitables si nous ne baissions pas notre consommation.

Chacun peut s'inscrire sur le site à Alerte Vigilance Coupure pour être informé en temps réel.

✓ Des habitants signalent que l'éclairage de l'école reste parfois allumé la nuit. Abdel BELHADDAD précise qu'il n'y a pas d'interrupteur à l'école mais des détecteurs de présence qui permettent d'éclairer. Comme il n'y a pas de volets roulants à toutes les fenêtres du bâtiment, une présence extérieure peut déclencher l'éclairage.

Les capteurs de ces détecteurs seront vérifiés et leur sensibilité réglée.

✓ Un courrier de la Députée Emilie BONNIVARD a été envoyé aux Maires pour soutenir le Lyon-Turin suite aux articles récents remettant en cause ce projet.

Une tribune réunissant élus, syndicats et usagers s'est constituée pour le défendre rappelant qu'il est essentiel pour l'économie, l'écologie et le développement social de la vallée et au-delà.

Le Maire se propose de co-signer cette tribune et le conseil municipal en est favorable.

✓ A compter du 17 octobre, le tunnel du Mont-Blanc sera fermé pour 3 semaines en raison de travaux, reportant le trafic des véhicules légers et des camions sur l'autoroute de Maurienne soit plus de 5000 véhicules supplémentaires par jour, dont 1500 Poids Lourds.

La séance est levée à 20h20.